



CDD et pôle emploi.

Par RINA

Bonsoir,

Je suis en CDD à mi-temps qui va bientôt se terminer.
Je suis également indemnisée par Pôle emploi.

Ma question est la suivante :

Si je suis absente au travail 2 jours (pas d'arrêt de travail) est-ce que Pôle emploi m'indemniser les 2 jours non travaillés?

En vous remerciant par avance pour votre réponse.
Bien cordialement.

Par morobar

Bonjour,
Non.